

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf et le vendredi 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Houria GOMEZ, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Gisèle VINCENT, Maryline WAGNER.

Messieurs Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, André IL, Bruno VIALATTE.

Absents excusés :

Pouvoir a été donné par Madame Laurence COSTA à Madame Houria GOMEZ.

Pouvoir a été donné par Monsieur Gilles REYNAUD à Monsieur Bruno VIALATTE.

Pouvoir a été donné par Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Absents : Madame Laurence CLOT et Monsieur Yves CHAVE.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2009 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'achat de Mr et Mme PALIX Frédéric, domiciliés à La Tour de Leyne, LA COUCOURDE , concernant le terrain communal formant une voie sans issue séparant leurs parcelles cadastrées N° AB 128 et AB 129, représentant une surface d'environ 42 m2 appartenant à la Commune. Ce terrain fait partie du domaine privé de la Commune et aucune parcelle ne sera enclavée à la suite de cette vente. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

vendre, en l'état, le terrain dont il s'agit moyennant le prix de 1 le m2 payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente. Les frais d'acte notarié et de bornage seront payés par l'acquéreur. charge le Maire de faire le nécessaire et de signer tous actes et documents pour la régularisation de cette vente.

SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT :

PRESENTATION ET MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'étude du Schéma directeur d'assainissement et le zonage d'assainissement collectif et en non collectif du Cabinet d'études POYRY Environnement de Montélimar.

Cette étude comprend notamment : le plan de zonage d'assainissement collectif et non collectif et la notice explicative. Ces pièces vont être mises à l'enquête publique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier qui va être remis à l'enquête publique, accepte la réalisation d'une enquête publique conjointe au Plan Local d'Urbanisme, donne pouvoir au Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise à l'enquête publique de ce dossier, et pour transmettre au Préfet de la Drôme la présente délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.

ARRET DE PROJET PLU ET BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le dit projet. Il explique que le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet PLU doit être fait et que le dit document doit être arrêté par délibération du Conseil Municipal et communiqué pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

Vu le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants, la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2008 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation, entendu le débat au sein du Conseil Municipal du 16 avril 2009 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, vu la carte des terres agricoles valant document de gestion de l'espace agricole et forestier concernant la partie sud de la commune, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu le projet de PLU, considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associés à son élaboration et aux organismes qui ont demandés à être consultés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision du P.O.S.

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

- Moyens d'information utilisés : affichages de la délibération prescrivant la révision du P.O.S. pendant toute la durée des études nécessaires, articles dans le bulletin municipal, affichage dans les lieux publics pour annoncer les dates de réunions publiques, articles dans la presse.

- Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat : 7 lettres ont été adressées à Monsieur le Maire, 2 réunions publiques avec la population ont eu lieu le 8 octobre 2008 à 18 h (130 personnes) et le 28 octobre 2009 à 18 h 30 (50 personnes), un sondage d'opinion a été réalisé avec distribution d'un questionnaire au cours de la 1ère réunion (15 retours sur 130).

Cette concertation a révélé les points suivants :

demandes individuelles pour la constructibilité de certains terrains,

demandes sur la possibilité d'ouverture des commerces dans toutes les zones urbaines,

demande sur le tourisme et les projets en cours : création d'un port de plaisance sur la commune - cet équipement ayant été réalisé sur la commune de Cruas, la commune n'obtiendra pas de financement. Piste du Léman à la mer : Mr le Maire précise que le tracé ne passe pas sur la commune.

interrogation sur le contenu du règlement du PLU,

demande de complément sur la nuisance sonore de l'autoroute,

demande sur l'assainissement notamment à Lachamp.

Les éléments ont été examinés et pris en compte de la manière suivante :

les remarques individuelles ont été analysées,

les nuisances liées aux bruits des infrastructures ont été intégrées dès l'élaboration du PADD.

Le Conseil Municipal tire le bilan de cette concertation et arrête le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente, et précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques et organismes prévus par le Code de l'Urbanisme.

DECISION MODIFICATIVE 2009-02

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dépassement de crédit sur le Budget Ville 2009 a été constaté au chapitre 011 - section de fonctionnement - charges à caractère général - article 60612 - énergie-électricité, et qu'il y a lieu de régulariser en prélevant le montant de 10000 du chapitre 022 - dépenses imprévues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter la somme de 10000 au chapitre 011 - section de fonctionnement - charges à caractère général - article 60612 - énergie-électricité, par prélèvement du montant de cette somme au chapitre 022 - dépenses imprévues et charge le Maire de faire le nécessaire.

DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU REPRESENTANT POUR LA CLI DE CRUAS

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Information (CLI) de Cruas-Meysse a été créée par les arrêtés départementaux des 1^{er} octobre 1984, 7 septembre 1999 et 18 septembre 2001. La création de cette CLI a été opérée par décision du Président du Conseil Général de l'Ardèche. Elle est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sécurité nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement en ce qui concerne les installations du site. Elle assure une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre. Elle doit adopter un règlement intérieur, se réunir en séance plénière au moins deux fois par an, établir un rapport annuel d'activité à rendre publique et adopter tous les ans un programme prévisionnel d'activité, un budget prévisionnel ainsi qu'un compte-rendu d'exécution du budget. De plus, la composition de la CLI de Cruas-Meysse doit s'établir sur la base de 4 collèges : collège des élus, collège des représentants des associations de protection de l'environnement, collège des organisations syndicales représentatives et collège des personnes qualifiées et représentants du monde économique. Afin d'assurer sa mise en conformité avec la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 et le décret n° 2008-251 du 12 mars, la CLI de Cruas-Meysse doit revoir sa composition. A cet effet, la commune de La Coucourde disposerait d'un siège dans la future composition envisagée de la CLI de Cruas-Meysse et ce pour une durée de 2 ans. Dans cet objectif, la commune doit désigner un suppléant au représentant par délibération du Conseil Municipal, en cas d'empêchement du titulaire désigné par la délibération du 4 septembre 2009, à savoir Monsieur Jean-Luc ZANON. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur André IL comme suppléant au représentant de la commune au

sein de la CLI de Cruas-Meysse.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance du personnel communal titulaire affilié à la CNRACL auprès du CIGAC - GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, qui arrive à terme le 31 décembre 2009. Cette assurance prend en charge le remboursement d'une partie des salaires des employés en cas de maladie. Le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2010 à un taux de 4,90 %. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance du personnel communal titulaire affilié à la CNRACL - GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE pour une durée de 4 ans et autorise le Maire à faire le nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :
Travaux extérieurs :

Les travaux de reconstruction de la passerelle sur le Leyne et des branchements sont en cours de réalisation. Le chantier devrait être achevé fin décembre.

L'élagage des arbres du terrain de boules, du lotissement Fondchaud sera effectué à partir de mi-décembre.

Communication :

Parution du 2^{ème} bulletin municipal de l'année 2009 et distribution dans les boîtes à lettres avant Noël.

Urbanisme (depuis le 16 octobre 2009) :

Permis de construire : déposés : 0 ; acceptés : 1 ; en cours : 0

Déclarations préalables : déposées : 5 ; acceptées : 5 dont 3 déposées dans la période précédente ; en cours : 3.

Montélimar-Sésame : commission Environnement et Développement durable :

La compétence assainissement sera transférée à Montélimar-Sésame au 1^{er} janvier 2010 d'où le changement des tarifs qui s'en suivra en 2010 pour :

Le droit de raccordement au réseau d'assainissement :

§ 7 le m² SHON pour une construction neuve, travaux et frais de travaux - de la construction au collecteur - à la charge du demandeur.

§ 7 le m² SHON pour une rénovation ou extension de construction.

§ 3.50 le m² SHON pour les commerces et les locaux artisanaux.

En 2010 la taxe d'assainissement passera de 0.43 le m³ à 0.618 le m³ soit une augmentation de 44 % (la part fixe de 23 ne change pas) pour atteindre 1.69 dans les 5 ans à venir

Pour les travaux ou dépannages concernant l'assainissement, les entreprises intervenantes seront les entreprises retenues par l'intercommunalité.

Réorganisation de la collecte des ordures ménagères en février 2010 qui se traduira par la modification des jours de ramassage, des tournées, des points de ramassage et de la collecte du bi-flux.

Sécurité :

La commission Sécurité s'est réunie le samedi 21 novembre : le bilan de l'année 2009 a été fait sur notamment l'achat et la pose de panneaux pour améliorer la sécurité dans notre commune.

Les perspectives pour 2010 sont :

l'acquisition d'un panneau mobile cinémomètre. Monsieur André IL s'occupera de l'installation de cet appareil qui signale la vitesse et enregistre la densité du trafic routier uniquement dans les quartiers.

l'aménagement du parking de l'école de Fondchaud.

une réflexion, afin de réduire les risques, sur l'entrée de la future Zone Artisanale Intercommunautaire.

Bibliothèque Municipale :

Vendredi 13 novembre : soirée "Contes" organisée et offerte par les bibliothécaires. Succès pour cette manifestation conviviale et chaleureuse animée par 2 conteuses professionnelles .

Actuellement et ce jusque mi-décembre : exposition proposée au public aux heures d'ouverture de la Bibliothèque Municipale sur la gastronomie avec une malle "Gourmandise" prêtée par la Médiathèque départementale de Valence

Enseignement :

Ecole Numérique Rurale : le matériel informatique mobile (12 ordinateurs portables, 1 tableau numérique inter-actif, 1 vidéo-projecteur, matériel de câblage et de mise en réseau, Wi-fi) a été installé.

Les élections des parents d'élèves délégués ont eu lieu le 16 octobre. Ont été élus, titulaires : Mmes Despretz, Reynaud, Sabatier, Schuurman, Mr Wagner. Ont été élus suppléants : Mmes Barbe, Vernet, Mr Guédon.

Le 1^{er} Conseil d'école a eu lieu le 5 novembre : les effectifs actuels sont de 101 élèves.

Il est rappelé que les enfants nés en 2007 doivent être inscrits dès à présent en Mairie afin de faire une prévision d'effectif au plus juste pour la rentrée 2010.

Le projet d'école 2010-2013 a été présenté par Madame Giraud, Directrice de l'école primaire de La Coucourde . 3 axes de travail ont été choisis par l'équipe enseignante : améliorer les résultats des élèves, aider les élèves à besoins éducatifs particuliers, améliorer la liaison école/famille.

Pour l'année 2010, les investissements demandés à la mairie par l'équipe enseignante sont :
un siège dactylo pour le poste de direction

un local de rangement pour la maternelle

le changement des jeux à ressort pour la maternelle

Pour les sorties et animations scolaires, le car municipal de ramassage scolaire est mis à disposition des différentes classes de la commune.

CCAS :

Le goûter offert par la Municipalité aux Anciens de notre commune aura lieu le mercredi 16 décembre à la Salle d'Animation Rurale "Pierre Bonnet".

INFORMATIONS

Les travaux d'amélioration du local du club de tennis sont terminés. Par délibération du Conseil Municipal, la municipalité, propriétaire de ce bâtiment, s'était engagée à acheter les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation de ces travaux. Budget prévu : 3000 , coût réel : 2650 .

Monsieur le Maire informe que l'association des Maires de France a accordé à notre commune une subvention de 4468 pour aider au financement des travaux urgents occasionnés par les orages d'août et septembre 2008.

Les v ux du Maire auront lieu le lundi 4 janvier 2010.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 27 novembre 2009

Le Maire
Jean-Luc ZANON